

MODIFICATION N°1 DU PLUi-HD
 APPROBATION

5.3

PLAN DE ZONAGE COMMUNAL
QUETIGNY
 PIÈCE MODIFIÉE

vu pour être annexé à la délibération du Conseil métropolitain en date du 24 mars 2022.

Le Président,
 Pour le Président, le 1^{er} vice-Président,
 Pierre PRIBÉTICH

Préfecture de la Région Bourgogne-Franche-Comté
 Préfecture de la Côte-d'Or
 Dépôt : 31 Mars 2022



Pierre Pribétich



- ZONES**
- U
 - AU
 - A
 - Ap, Apv
 - N
 - Np, Npe, Npj
 - Nc
 - Cheminements à conserver, à créer
 - Marges de recul
 - Marges de recul liées aux voies ferrées
 - Marges de recul liées aux cours d'eau
 - Sites de projet habitat
 - Sites de projet économiques et métropolitains
 - Emplacements réservés
- PATRIMOINE D'INTÉRÊT LOCAL**
- Edifices métropolitains remarquables
 - Éléments et édifices remarquables
 - Ensembles urbains :
 - Ensembles métropolitains
 - Ensembles communaux
- PAYSAGE ET NATURE**
- Espace d'Intérêt Paysager et Ecologique (EIPE)
 - Espaces Boisés Classés (EBC)
 - Terrains cultivés en zone urbaine
 - Continuité de nature à préserver
 - Continuité de nature à créer
 - Arbres isolés
 - Plans d'eau
 - Cours d'eau

ER dans le PLUi		
N°	Objet de la réservation	Bénéficiaire
1	Aménagement cyclable sur la RM 108	Métropole
2	Prolongement de la liaison piétonne	Commune
3	Aménagement pour piste cyclable le long de l'avenue de Bourgogne	Métropole
4	Aménagement d'une voie nouvelle entre la rue Parde et l'opération centralité	Commune

